

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Avis du Conseil supérieur de l'éducation *L'enseignement de la science et de la technologie au primaire et au premier cycle du secondaire*

Québec, le 22 août 2013. - Le Conseil supérieur de l'éducation rend public aujourd'hui un avis, intitulé *L'enseignement de la science et de la technologie au primaire et au premier cycle du secondaire*. Dans celui-ci, il recommande de rehausser le statut de l'enseignement des sciences au primaire, de renforcer la formation des futurs enseignants dans ce domaine et de mieux coordonner les multiples ressources orientées vers le soutien à l'enseignement de la science et de la technologie.

Rappelons qu'en novembre 2011, le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) avait rendu publics les résultats de l'enquête 2010 du Programme pancanadien d'évaluation (PPCE) des compétences des élèves de la 2^e secondaire en lecture, en mathématiques et en sciences. Or, les résultats obtenus par le Québec laissaient entrevoir un certain recul en sciences comparativement au plus récent exercice similaire, effectué en 2007. La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'alors avait sollicité la contribution du Conseil supérieur de l'éducation en lui demandant de produire un avis portant sur l'enseignement des sciences au primaire et au premier cycle du secondaire et de proposer au besoin les correctifs appropriés.

Les résultats du Québec au PPCE et aux autres évaluations standardisées

Pour le Conseil, la baisse observée du rendement des élèves québécois en sciences au PPCE de 2010, bien qu'il envoie un signal d'avertissement, n'indique pas de façon évidente un problème majeur. L'analyse détaillée des résultats du Québec en sciences aux différentes évaluations standardisées au cours des quinze dernières années montre que les élèves québécois se situent en général dans la moyenne canadienne.

À cet effet, le Conseil soulève des préoccupations en ce qui a trait à l'interprétation des résultats aux évaluations standardisées. Faute de se doter d'une compréhension plus fine de sa propre participation à ces évaluations, le Conseil s'inquiète du risque que le Québec adopte des mesures dispersées au gré de la publication de résultats en apparence décevants. Le Conseil recommande donc que les données issues des évaluations standardisées soient mieux exploitées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) de manière à orienter les politiques éducatives.

La situation de l'enseignement de la science et de la technologie au primaire et au premier cycle du secondaire

À partir des consultations qu'il a menées auprès des acteurs dans les écoles, le Conseil constate que le portrait actuel de l'enseignement de la science au primaire est en plusieurs points similaire à celui qu'il

avait déjà dressé en 1990. En effet, l'enseignement de la science et de la technologie subit souvent les plus grandes contractions dans l'aménagement de l'horaire, sans compter que les enseignants sont nombreux à se sentir peu compétents à l'enseigner.

Dans un contexte où l'enseignement de la science est depuis longtemps défavorisé dans plusieurs écoles primaires, l'absence d'indications ministérielles claires quant à son importance ne contribue pas à faire changer la situation de manière significative. C'est pourquoi le Conseil recommande au MELS d'affirmer concrètement aux acteurs scolaires l'importance qu'il accorde à l'apprentissage de la science et de la technologie dès le début du primaire, notamment en inscrivant *science et technologie* à la grille-matières du premier cycle du primaire et en incitant les commissions scolaires à mettre en œuvre, à l'échelle locale, des pratiques structurées d'évaluation de l'enseignement et de l'apprentissage de la science et de la technologie.

Au premier cycle du secondaire, c'est le réaménagement des anciens programmes d'écologie, de science physique, de biologie, de géographie et de technologie à l'intérieur d'un programme intégré de science et technologie qui a profondément modifié les conditions de l'enseignement des sciences. Ce défi d'intégration disciplinaire touche autant les enseignants déjà en fonction que la formation initiale des futurs maîtres.

Enfin, le Conseil constate qu'il existe une diversité de ressources extérieures au milieu scolaire qui facilitent et stimulent l'enseignement et l'apprentissage de la science. Or, ces ressources restent peu connues des acteurs scolaires, et les partenariats entre ces derniers et les acteurs de la promotion de la culture scientifique et technologique ne sont pas suffisamment favorisés. Plus généralement, les différentes ressources orientées vers le soutien à l'enseignement de la science gagneraient à être mieux diffusées, mieux coordonnées et mieux arrimées aux programmes.

Rappelons que le Conseil supérieur de l'éducation du Québec est constitué de 22 membres nommés par le gouvernement et issus du monde de l'éducation ou d'autres secteurs d'activité de la société québécoise. Institué en tant que lieu de réflexion en vue du développement global de l'éducation à moyen et à long terme, il a pour fonction de conseiller la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ainsi que le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie sur toute question relative à l'éducation. La réflexion du Conseil est le fruit de délibérations entre les membres bénévoles de ses instances, lesquelles sont alimentées par des études documentaires, l'audition d'experts et des consultations menées auprès d'acteurs de l'éducation engagés directement sur le terrain.

L'avis du Conseil est accessible sur son site Web à l'adresse suivante : <http://www.cse.gouv.qc.ca>.